
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 21 mai 2020 à 10 h par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéraultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement

Ouverture de la séance

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, déclare la séance ouverte à 10 h 06.

CA20 27 0130

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter tel que proposé l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclaration des élu(e)s.

Aucune déclaration. Madame Laurence Lavigne Lalonde se joint à la séance à 10 h 07.

CA20 27 0131

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 333 057 du cadastre du Québec, aux fins de création d'un parc local, situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un prix de 852 304 \$, plus les taxes applicables. Affecter une somme totale de 894 813 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de financer l'achat de ce terrain.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec, aux fins de création d'un parc local, un terrain connu et désigné comme étant le lot 6 333 057 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 739,2 m², situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un prix de 852 304 \$, plus les taxes applicables.

D'identifier le terrain, lorsqu'il sera acquis, comme faisant partie du domaine public « parc » de la Ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document relatif à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1207723002

CA20 27 0132

Accepter une contribution de 50 000 \$ au Fonds COVID-19 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'affecter une somme de 50 000 \$ supplémentaire au Fonds d'urgence COVID-19.

D'imputer cette somme conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1203264007

CA20 27 0133

Nommer temporairement madame Patricia Plante au poste de directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 22 mai 2020.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Laurence LAVIGNE LALONDE
Karine BOIVIN ROY
Suzie MIRON

Et résolu :

De nommer temporairement madame Patricia Plante au poste de directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 22 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1204918003

Période de questions des membres du conseil

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 10 h 11.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2020.